

**Direction de l'administration générale
et des affaires juridiques, foncières et
immobilières**
Pôle des Assemblées
Suivi par Gabriel NGOM

Réunion du
Bureau Communautaire
du 29 octobre 2024 à 09h00

Présents :

Patrick ANTOINE ; Antoine BLOUIN ; Bernard BOCCARD ; Jean-Paul BOSLAND ; Yves CHEMINAL ;
Gabriel DOUBLET ; Christian DUPESSEY ; Véronique FENEUL ; Laurent GILET ; Nadine JACQUIER ;
Dominique LACHENAL ; Louiza LOUNIS ; Denis MAIRE ; Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI ; Marion
BARGES-DELATTRE ; Marie-Jeanne MILLERET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE.....	2
III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.....	2
A) DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE.....	3
1 - AVENANT N°1 AUX MARCHÉS DE COLLECTE, TRANSPORT ET NETTOYAGE DES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS, ENTERRÉS ET AÉRIENS D'APPORT VOLONTAIRE DÉDIÉES	3
IV. INFORMATIONS DIVERSES.....	4

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

A) DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1 - AVENANT N°1 AUX MARCHÉS DE COLLECTE, TRANSPORT ET NETTOYAGE DES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS, ENTERRÉS ET AÉRIENS D'APPORT VOLONTAIRE DÉDIÉES

Rapporteur : Jean-Luc SOULAT / technicien(ne) : Antoine TEYCHENEY

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC-2024-0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-14 de son annexe,

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, l'accord-cadre à bons de commande portant sur la collecte, le transport et le nettoyage des conteneurs semi-enterrés, enterrés et aériens d'apport volontaire dédiés a été attribué comme suit :

Désignation du lot	Nom de l'attributaire	Montant maximum de commande sur la durée de l'accord cadre
Lot n°1 - Collecte des conteneurs à déchets ménagers et assimilés en apport volontaire	ORTEC ENVIRONNEMENT	120 000.00€ HT
Lot n°2 - Collecte des conteneurs Multi en apport volontaire	ORTEC ENVIRONNEMENT	24 000.00€ HT
Lot n°3 - Nettoyage et graissage des conteneurs à déchets ménagers et assimilés en apport volontaire	CHABLAIS SERVICE PROPRETE	40 000.00€ HT
Lot n°4 - Nettoyage et graissage des conteneurs Multi en apport volontaire	CHABLAIS SERVICE PROPRETE	24 000.00€ HT

Les accords-cadres des lots 1 & 3 ont été notifiés le 03/06/2022, pour une durée initiale de 1 an à compter de la date notification, reconductibles 3 fois pour une période de 1 an, soit une durée totale de 4 ans.

Ces lots ont fait l'objet de deux reconductions dans les conditions prévues par le cahier des clauses administratives particulières.

Le présent avenant a pour objet de permettre la reconduction anticipée en cas d'atteinte prématurée du montant maximum, pour ces deux lots, par l'ajout de la clause suivante :

« Si le montant commandé atteint le montant maximal annuel du marché public avant l'échéance prévue pour sa reconduction, l'accord-cadre peut être reconduit de façon anticipée sur décision expresse de l'acheteur. La période reconduite est de 1 an à compter de la date de notification de la décision de l'acheteur au titulaire. La durée totale du marché public ne peut en aucun cas excéder 4 ans ».

L'avenant n'ayant aucune incidence sur le montant du marché public, la commission d'appel d'offres n'a pas été sollicitée.

Christian DUPESSEY souligne l'enjeu important de la propreté des points d'apport volontaire (P.A.V.) ainsi qu'autour de ces derniers que ce soit en zone piétonne ou en zone urbaine.

Yves CHEMINAL rejoint les propos de **Christian DUPESSEY** et mentionne la même problématique sur la commune de Bonne.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de l'avenant n°1 du marché de collecte, transport et nettoyage des conteneurs semi-enterrés, enterrés et aériens d'apport volontaire dédiés pour les lots 1 et 3, dans les conditions susvisées ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

IV. INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h35.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN

Le président

Gabriel DOUBLET